

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DASCO 64G Collèges publics-Dotations complémentaires de fonctionnement 2016 (125 270 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 2015 DASCO 99 G, du Conseil de Paris des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015, fixant les dotations 2016 des collèges (11.348.235 euros) ;

Vu la délibération 2016 DASCO 33 G, du Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016, attribuant des subventions d'investissement (première tranche: 1 557 800 euros) et des dotations complémentaires de fonctionnement (première tranche : 73 012 euros) aux collèges publics ;

Vu la délibération 2016 DASCO 41 G, du Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mai 2016, attribuant des subventions d'investissement (2e tranche: 441 200 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (2e tranche: 332 000 euros) aux collèges publics ;

Vu la délibération 2016 DASCO 47 G, du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juillet 2016, attribuant des subventions d'investissement (3e tranche: 217 595 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (3e tranche: 238 650 euros) aux collèges publics ;

Vu la délibération 2016 DASCO 53G, du Conseil de Paris des 26, 27 et 28 septembre 2016, attribuant des subventions d'investissement (4e tranche: 189 605 euros) et des dotations complémentaires de fonctionnement (4e tranche: 238 121 euros) aux collèges publics ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation des dotations complémentaires de fonctionnement (125 270 euros) aux collèges publics ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations complémentaires de fonctionnement sont attribuées aux collèges publics, pour un montant total de 125 270 euros, suivant le tableau ci-dessous:

Nom de l'établissement	Montant de la dotation
RAYMOND QUENEAU, 66, boulevard St-Marcel (5e)	56 000 €
GUY FLAVIEN, 6, rue d'Artagnan (12e)	10 000 €
PAUL VERLAINE, 167, rue de Bercy (12e)	3 500 €
EVARISTE GALOIS, 11, rue du Docteur Bourneville (13e)	15 000 €
THOMAS MANN, 91, avenue de France (13e)	6 200 €
PIERRE DE RONSARD, 140, avenue de Wagram (17e)	7 450 €
AIMÉ CÉSAIRE, 2, Esplanade Nathalie Sarraute (18e)	9 350 €
GEORGES MELIES, 45, rue de Tanger (19e)	17 770 €
TOTAL	125 270 €

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental de fonctionnement de l'exercice 2016, chapitre 65, nature 655111, fonction 221.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO